

# Couleuvre royale

Le cours d'eau situé entre 100 m et 250 m d'une couleuvre royale (plus la zone sèche adjacente jusqu'à 30 m à l'intérieur des terres)

Le cours d'eau situé dans un rayon de 100 m d'une couleuvre royale (plus la zone sèche adjacente jusqu'à 30 m à l'intérieur des terres)

La zone aquatique jusqu'à 500 m convenant aux déplacements entre des zones occupées (plus la zone sèche adjacente jusqu'à 5 m à l'intérieur des terres)

Hibernaculum + 50 m

## Légende

● Observation de l'espèce

▲ Hibernaculum

■ Habitat de catégorie 1 (seuil de tolérance faible aux changements)

▨ Habitat de catégorie 2 (seuil de tolérance moyen aux changements)

■ Habitat de catégorie 3 (seuil de tolérance élevé aux changements)

